

CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 17 343 147 euros
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1- BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 27 mai 2014 au 27 mai 2015	
Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe	0,2834 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 27 mai 2015	49 152
Valeur comptable du portefeuille au 27 mai 2015	461 816,64 euros
Valeur de marché du portefeuille au 27 mai 2015*	152 371,20 euros

*cours de clôture : 3,10 euros

Flux bruts cumulés du 27 mai 2014 au 27 mai 2015			Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	287 870	307 143	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	2,5976	2,6691	-	-	-	-
Montants	747 783,43	819 809,40	-	-	-	-

2- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 27 MAI 2015

Nombre de titres détenus de manière directe : 49 152, représentant 0,2834 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CS Communication & Systèmes par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnu par l'AMF : 29 550 ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce : 19 602;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital : 0 ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 0 ;
- l'annulation, conformément à la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale du 15 juillet 2013 : 0.

3- NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 30 juin 2015
 - **Titres concernés** : actions ordinaires
 - **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 1 734 314 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 59 526 à la date du 20 mars 2015, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 674 788 actions sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
 - **Prix maximum d'achat** : 6 euros
 - **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 01.10.2008 approuvée par l'AMF le 01.10.2008 ;
 - l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
 - la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
 - la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - l'annulation, sous réserve de l'adoption de la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2015.
 - **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 soit jusqu'au 30 décembre 2016.
-